

CONSEIL MUNICIPAL du 9 JUILLET 2020

Conseil à nouveau retransmis pour raison de crise sanitaire.

M.DOGANEL, ex futur fondateur d'un « Front Anti Gascon » qui n'a jamais existé, et aujourd'hui colistier du même Gilles Gascon pour les Métropolitaines, était curieusement absent pour la **troisième fois** au Conseil. Il l'est également le 10 juillet au Conseil extraordinaire consacré à l'élection des délégués complémentaires et suppléants pour les Sénatoriales... Un engagement remarquable, sinon remarqué !

Il avait pourtant participé à la Conférence des Présidents de Groupes (réunion d'un représentant par groupe politique du Conseil pour prendre connaissance des délibérations prévues), alors même qu'étant seul il ne peut pas former un groupe... Bref ! Tout cela doit rentrer dans l'ordre prochainement.

- Intervention sur les **Actes de Gestion** pour dénoncer une énième fois le dérapage financier des travaux du **Stade JOLY** ; Initialement prévu : 4 260 240 € TTC. Ils en sont à 7 191 294.53 € (travaux et terrain d'honneur), soit **69% de dépassement**.
Le Maire estime que cela est normal et qu'il n'y a pas « dérapage ». Il a raison, si on réfléchit bien : le tout est de savoir à partir de quand on parle de dérapage en finances publique ! Une gestion en bon père de famille disait-il... budget dépassé de 69%...ça rassure, non ? Nous aurons bientôt tous les détails de cette affaire, nous a-t-il assuré.
- **Règlement Intérieur du Conseil Municipal** : élaboré sans travail de concertation préalable alors que cela avait été annoncé lors de la première conférence des Présidents de Groupes. Nous avons redemandé la captation et la retransmission des CM en direct. Le Maire n'y est pas opposé. C'est en réflexion. Bon.
Nous avons demandé à obtenir les documents budgétaires, financiers et d'urbanisme 10 jours avant le Conseil ou la Commission concernée. Le Maire a noyé le poisson en mélangeant allègrement les délais des commissions et du CM, si bien que la réponse est la question elle-même.
Nous l'avons d'ailleurs félicité pour son talent à répondre systématiquement à côté de la question.
- **Les frais de représentation du Maire** étaient à l'ordre du jour. Nous avons noté avec une certaine satisfaction la baisse annoncée (450 € par mois contre 600 au dernier mandat). Nous avons voté contre cette enveloppe au Maire au motif que l'expérience passée nous avait quand même bien refroidis.
- **Le Comité Technique Paritaire de la Ville** qui voit passer les questions relatives à l'organisation du travail des personnels n'a pas été consulté, comme c'est la loi, sur des suppressions de postes prévues dans le rapport 9.
Le Maire nous a soutenu qu'il n'y avait pas de suppressions de poste, alors même que cela est inscrit en toutes lettres dans la délibération (!) et implique donc que le CTP soit saisi.
Bref ! Même si, comme c'est le cas ici, suppression de poste ne veut pas dire licenciement ou non remplacement d'agents la procédure n'a pas été respectée. Au vu de la période de crise sanitaire, nous avons cependant voté la délibération qui permet des évolutions de carrières,

notamment. Reste que le Maire devrait quand même mieux maîtriser le fonctionnement de la Fonction publique après 6 ans de service !

- **Travaux à Signoret** : nous avons demandé si les professeurs et les parents d'élèves avaient été consultés sur le projet.
Alors : les services de la Mairie, oui (c'est un minimum) ; l'Education Nationale, oui ; les professeurs...euh... pour finir, oui bien sûr, mais par l'intermédiaire de leur direction (comme consultation, ça se pose là, non ?) et les parents ...il nous a semblé entendre « oui » mais pas très fort....
- **Exonération de loyers** pour 16 professionnels demandeurs et pour le restaurant du Château en raison de la baisse ou de l'absence d'activité pour cause de crise sanitaire.
Nous sommes intervenus pour rappeler notre réticence à l'ouverture d'un restaurant aux tarifs excluant une bonne partie de la population san-priote.
Le Maire nous a affirmé qu'un repas à 20 euros, ce n'est pas cher...
Dans quel monde vit Monsieur GASCON ?
20 euros à *midi*, ce ne sont pas les ouvriers qui mangent à ce prix-là. Et ça, c'est à midi. Le soir vous ne vous en sortez pas à moins de 40 euros par tête de pipe. Merci pour les smicards et pour les familles si chères à notre Maire en période de campagne et dans les discours.
M.GASCON a ajouté qu'il avait vu beaucoup de gens de l'opposition manger au Château...
Quel rapport avec ...la choucroute, justement ?
Encore et toujours l'art de mélanger les sujets pour éviter le débat de fond.
Vote « *pour* » cependant, par souci d'équité avec les autres professionnels.
- **Exonération de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : 25%** d'exonération pour tous les professionnels redevables.
Ordonnance Macron injuste à nos yeux : les grandes enseignes ont mieux tiré leur épingle du jeu dans cette crise que les petites entreprises. Un plafonnement eut été judicieux...
Mais ce n'est pas votre faute, Monsieur le Maire, vous avez bien suivi le texte de l'ordonnance et cette remarque ne vise en aucun cas votre délibération que nous avons d'ailleurs votée.
- **Eclairage public** : la délibération qui prévoit de réaliser des travaux de remplacement des points lumineux les plus énergivores est une bonne chose et nous l'avons souligné. Nous avons cependant insisté sur le fait que la politique énergétique de la ville doit poursuivre le travail de réduction des consommations, qui est la première étape : réduire l'éclairage selon l'heure (ce qui se fait actuellement à certains endroits) mais également pourquoi pas questionner la pertinence de l'éclairage de certains secteurs ? Nous avons voté ce rapport qui va dans le bon sens.
- **Prime aux bacheliers** : abstention sur la délibération. Nous suggérons que les sommes dépensées chaque année (environ 21 000 euros) soient affectées à des dispositifs d'aide à **ceux qui n'ont pas réussi leur Bac** ou un autre diplôme. La Ville fait beaucoup pour cette population, nous affirme le Maire.
Une question que pose cette délibération est de savoir ce qu'est le mérite, quand doit se récompenser le mérite et comment on évalue ce mérite.

Les inégalités sociales viennent percuter le concept de mérite dans notre commune comme dans beaucoup d'autres en France. Le débat va bien au-delà de la Prime au Bac... C'est une vraie question de politique.

- **Règlement Intérieur du Conservatoire.** Le passage de ce Règlement en Conseil d'Etablissement ne nous avait pas été confirmé. Les services municipaux ont été associés nous a-t-on répondu (ce sont eux qui font le job, c'est donc heureux qu'ils soient « associés » !) et la direction. Démocratiquement, ça ne pèse pas lourd, cette consultation. Le Maire a fini par nous dire que le Conseil d'Etablissement avait été saisi. Nous sommes donc à la recherche du Compte-rendu de cette réunion où le Règlement a été travaillé.
- **Infos diverses :**
Un service municipal dédié aux entreprises va voir le jour.
A l'automne aura lieu une journée d'aide aux entreprises pour le montage de dossiers de marchés publics.

Philippe Rolland – Gilles Grandval